

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 19/06/2014, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Sébastien DOLE, Christophe MACQUART, Benjamin WATIER,

Mmes Agnès BOLAND, Estelle MARIE, Karine NICAISE-DUFLOT,

Absents excusés : Nathalie COMARLOT, Yves TRUCHON, Bastien PAULAUQUI,

Pouvoirs donnés à : Jacky CRETY par Nathalie COMARLOT, Lionel HOUZET par Yves TRUCHON, Estelle MARIE par Bastien PAULAUQUI

Secrétaire de séance : M Benjamin WATIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire informe les Conseillers qu'à la suite de la fusion des communautés de communes Ardre et Tardenois et du Châtillonnais au 1^{er} janvier 2014, les compétences de chaque communauté de communes ont fusionnés également. Il faut donc que chaque Conseil Municipal délibère pour accepter les modifications des statuts de la nouvelle communauté de communes Ardre et Châtillonnais.

Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts de la communauté de communes Ardre et Châtillonnais.

DELEGUES DU CNAS :

Suite aux élections municipales du 23 mars 2014, le Conseil Municipal doit désigner les délégués locaux du CNAS pour le mandat 2014-2020.

Le Conseil Municipal décide de nommer :

- collège des élus : COMARLOT Nathalie Adjoint au Maire
- collège des agents : GABRIEL Séverine Secrétaire de Mairie

LOGEMENT 1 RUE MAURICE FAROUX :

Le conseil municipal décide de louer le logement 1 rue Maurice Faroux libéré depuis le 1^{er} avril 2014, à Monsieur et Madame CIACIEK à compter du 1^{er} août 2014.

TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL :

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location du foyer rural à compter du 1^{er} juillet 2014, pour les nouvelles réservations.

DEFIBRILATEUR :

Le Conseil Municipal décide d'acheter un défibrillateur pour la commune, il sera placé sous le préau de la cour de l'école. Il retient le devis de la société AYLIUM d'un montant de 2349 €TTC. Une formation sera effectuée par la société AYLIUM aux habitants intéressés.

TRAVAUX CHEMINS COMMUNAUX ET FORESTIERS :

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux d'entretien sur différents chemins communaux « chemin de la cabane de chasse, dérasement d'accotement route endommagée des vignes et chemin du bois de Belval, reprofilage de chemins forestiers et busage d'un fossé » par l'entreprise PETIT pour un montant de 22 048.80€TTC.

Le Maire,
Jacky CRETY